

Législature 2025-2030  
DA 25\_022  
CM 16/12/2025

### Délibération

#### Demande d'un crédit d'investissement de CHF 975'000.- pour l'aménagement du cimetière, 2<sup>ème</sup> étape

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le vote du crédit de CHF 885'000.- en 2024 et l'achèvement des travaux de la 1<sup>ère</sup> étape du cimetière en novembre 2024,
- Attendu que cette 1<sup>ère</sup> étape a permis, depuis 2024, d'avancer sur des enjeux essentiels : arborisation, végétalisation et amélioration de la mobilité.
- Attendu que la deuxième étape répond à la préoccupation du Conseil municipal sur les places et la capacité du cimetière, en permettant la création de 85 nouvelles concessions funéraires, ainsi que l'installation d'un columbarium de 96 cases destinées aux urnes.
- Attendu que le projet prévoit la plantation de 25 arbres en cohérence avec la stratégie cantonale d'arborisation, la création de 1'500 m<sup>2</sup> de surfaces végétalisées, ainsi que la reprise des axes circulés pour améliorer la lisibilité entre les circulations piétonnes et véhiculaires, une accessibilité latérale aux carrés et un réalignement des cheminements.
- Attendu que ces aménagements contribueront à réduire les besoins d'entretien pour le service en charge de l'exploitation,
- Vu les coûts annuels induits par cette réalisation qui se limitent aux charges d'amortissement de CHF 97'500.-,
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique,
- Vu le préavis favorable de la commission espaces publics du 13 novembre 2025,
- Vu le préavis favorable à la commission des finances du .....

sur proposition du Conseil administratif,

Législature 2020-2025  
DA 25\_022  
CM du 16/12/2025

le Conseil municipal  
décide  
par ..... voix pour,..... voix contre, ..... abstention

1. D'accepter la réalisation de la 2<sup>ème</sup> étape de l'aménagement du cimetière de Thônex situé au chemin des Cyprès, afin notamment de créer 85 nouvelles concessions funéraires et d'installer un columbarium de 96 cases destinées aux urnes.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 975'000.- destiné à financer les travaux définis sous point 1.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de CHF 975'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 7710.330 dès la fin des travaux énoncés sous point 1 qui est estimée à fin 2026.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 1 destiné au financement de ces travaux.